Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

2 Juin 1848.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La Revue Canadienne publieun Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE. INDUSTRIEL, ET COMMERCIA.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie Progrès.

Vol. IV. No. 120

PARAISSANT LES Mardi et Vendre d

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Litterair et Musical, seul, . . £1
Aux deux publications reunies, ... £1 1
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'anndeentière, moitié prix que ci-dessus

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, premiere insertion. 2s. 6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3s-4
Au-dessus par lignes. . . . . .
Toute insertion subsequente, le quart ud prix
(Affranchir les lettre.)

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

A l'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

S'il n'y avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'appellerait monseigneur, et ces deux unis forceraient le troisième à travailler pour eux ; car c'est là le point.
(Paul Louis Courier. Lettres, t, III. p 105, édit. Carrel.)

(*Suite.*)

L'île n'était pas des plus riantes, ce n'était qu'un rocher, un sol âpre, inégal, couvert de mousses et d'arbres chétifs; mais les matelots ayant à s'occuper, invitèrent les passagers à s'avancer dans l'intérieur. Ceux-ci donc coururent de ça, de là, sans trouver qu'une végétation malingre, des terrains rocailleux, point de gibier, rien de plaisant.

Le soir, ils revinrent harassés de fatigue ; mais le canot avait disparu. Ils trouvèrent au lieu du débarquement leurs paquets et leurs malles proprement rangées, avec une lettre cachetée au goudron où ils lurent ceci :

" Mes frères,

" Averti du soin charitable que vous preniez d'établir l'égalité parfaite à mon bord, je vous fais savoir que mon équipage n'est pas digne de vos bienfaits. Nous ne sommes que des égoïstes incapables de vous écouter.

" Puisque vous êtes si pressés dans l'application de vos principes, vous ne serez pas fâchés de les développer, au détriment des Papous, sur cette terre où je prends la liberté de vous déposer. Le peuple y est d'autant plus neuf qu'il n'existe pas encore. Mais vous y trouverez beaucoup de pingouins. La chair de cet oiseau n'est pas bonne à manger.

" Je ne doute pas que vos soins ne viennent à bout d'accroître la population du nouvel Etat. C'est le précepte capital de vos grands politiques.

" Bien du plaisir.

" Signé LATRIQUE, pour vous servir."

Dire le désespoir de ces pauvres gens, c'est chose impossible. Ils ne peuvent croire d'abord à cette cruelle plaisanterie. Ils courent les baies, les criques, tous les détours de la côte ; point de canot. Enfin, montés sur un morne, ils virent à l'horizon un point noir qui n'était autre que le joli brick la *Chimère*, capitaine Latrique, qui s'éloignait à toutes voiles.

Guillotin se renversa sur le sable dans un accès de mâle rage qui le laissa perclus. Ledrôle était frappé de stupidité, mais cela fut peu sensible, ne tranchant guère avec son état ordinaire. Paillenlœil vérifia le nombre de ses paquets, puis il dit à Ledrôle :

—Mon ami, ce Latrique n'est pas sans délicatesse. Après un tel procédé contre les personnes, il n'en coûtait rien de garder les paquets.

Mais, retrouvant jusqu'au portefeuille qui contenait en papier toute sa fortune, il poussa un cri de joie :

—Nous sommes sauvés ! ils ont laissé l'argent, et j'ai ouï dire à mon père que l'argent suffisait partout.

—Ne sais-tu point, imbécile, que l'île est déserte ! des millions ici ne serviraient point à prendre seulement un pingouin, quoiqu'ils ne soient pas bons à manger.

Là-dessus, nouvelles larmes. Le chagrin même empêcha Paillenlœil, si accoutumé jusque là aux déférences de ses amis, de remarquer les crudités nouvelles de Ledrôle.

Ils partagèrent ensemble une boîte de pastilles au chocolat qui se trouvait par hasard dans une valise. Ce fut leur souper. Mais la douleur fermait leur estomac. Il se couchèrent sur les ballots et tombèrent dans un sommeil qui n'était qu'un excès d'accablement.

Guillotin ne se ranima que le lendemain. Livré, tandis que ses compagnons dormaient, à des réflexions de tout point fort pénibles, il fit un retour sur lui-même. A quelque chose malheur est bon, dit le peuple. Ce fut vrai de Guillotin. Jamais révolution plus radicale et plus salutaire ne s'opéra chez un révolutionnaire.

Il se jeta à genoux, levant les mains au ciel, détesta ses égaremens, et demanda pardon à Dieu d'avoir vécu jusque-là sans s'inquiéter de la belle figure qu'il ferait au moment de la mort, qui est toujours, quelque opinion qu'on ait, un passage fort délicat.

Il réveille ses compagnons, les embrasse en pleurant, toutefois les console et leur tient ce discours :

—Ah ! mes pauvres amis, tout masque tombe dans une telle extrémité. Regardez-moi, je suis un misérable, et sans doute vous ne valez pas beaucoup mieux. Il n'est guère d'opinion dans le monde qui ne soit doublée de passions et d'intérêt. On n'est que des coquins pétris de bassesse et de vanité, et l'on parle de dévouement, d'honneur, de patrie, de bonheur du peuple. Je ne saurais plus vous cacher que je n'ai jamais voulu, dans le fond du cœur, que de l'argent, du crédit, des honneurs, et ne rien faire, c'est-à-dire tout ce qui tend à l'oppression du prochain. Ledrôle, s'il veut être franc, dira qu'il marchait sur mes traces, selon ses petits moyens. Et toi, Paillenlœil, quoique moins mauvais, tu n'étais qu'une bête ; souffre cette franchise dans cette heure suprême. Le ciel nous a punis ; nous sommes, pour ainsi parler, retranchés du monde : n'en gardons aucune misère ; vivons en frères ; aimons-nous, soutenons-nous ; aussi bien est-ce le seul moyen de supporter la vie misérable qui nous est réservée, si l'on peut encore appeler cela une vie. Plus de détours, d'égoïsme, de méfiance, de détention ; l'amour, la paix, la concorde, la fraternité. Notre intérêt est le même ; ne soyons qu'une âme en trois corps. Le malheur rapproche les hommes ; tout le premier, je me sens pris pour vous d'une tendresse incroyable. Vous êtes véritablement désormais mes amis, mes parens, ma chère et unique famille. Partagez ce doux sentiment, et Dieu, satisfait, nous prendra peut-être en pitié.

Il pleurait fort disant cela ; Ledrôle lui-même semblait tout contrit. Tous trois alors, ouvrant les bras, s'entre-baisèrent avec effusion. Paillenlœil, qui n'était point, au fond, sans principes, fut touché surtout de la fin de l'allocution.

—J'aurais cru, dit-il à Guillotin, que tu n'avais nulle crainte de Dieu.

—Comment ne craindrais-je pas Dieu, mon ami, moi qui crains les coups de bâton ?

—Tu te vantais au moins de n'y pas croire. Je ne parle pas des coups de bâton, tu en as assez reçu. Voici toujours un beau changement ; il n'est plus question apparemment de mouvement, du bonheur des masses et de réformes électorales.

—Tu me fais honte de mes aberrations ; laissons cela aux pays malheureux qui ont des journaux, des factions, des consciences à vendre et du temps à perdre.

—Oh ! mon ami, au contraire, s'écria Paillenlœil, c'est ici le cas, ou jamais, d'expérimenter nos spéculations. La fraternité que tu nous propose n'est-elle point ce qu'on a rêvé de meilleur en fait de démocratie, d'égalité, de droits, de parfaite constitution politique ? Il est vrai que nous ne sommes que trois, mais notre bonheur n'en est que plus sûr. Çà, çà, nous allons résoudre le problème. Prenons courage, et procédons à la pratique par l'inventaire des bagages, que nous partagerons fratellement.

Paillenlœil en ceci fut d'autant plus généreux, que tous les bagages lui appartenaient. Guillotin n'avait que ses manuscrits ; Ledrôle rien ; l'un valait l'autre.

Ils trouvèrent dans les valises quelques couteaux, des canifs, des rasoirs, une paire de pistolets qui acquéraient un prix inestimable : le tout fut équitablement partagé.

—D'ailleurs, dit Paillenlœil, partagé ou non, il n'y a plus ni tien ni mien ; toute proie, toute chasse, toute conquête sur ce sol ingrat, nous doit profiter également : partant, plus de cérémonies.

Ledrôle et Guillotin, touchés à leur tour, embrassèrent le bon Paillenlœil. Autrefois, ce n'eût pas été sans grimace et sans arrière-pensée ; mais ils étaient pour le présent de la meilleure foi du monde, et ce résultat valait bien la peine d'être abandonnés sur un roc.

Cependant, ils utilisaient fort à propos les menus ustensiles qu'ils avaient retrouvés. Avec les couteaux et les rasoirs, ils coupèrent de petits piquets qui devaient soutenir un toit ; ils allumaient du feu avec leur briquet. Au moyen de fils et de cordons, ils tissèrent de mauvais engins à prendre du poisson sur la côte. Ils taillèrent aussi des bâtons pour chasser aux pingouins, et quoi qu'en eût dit Latrique, il fallut bien les manger.

Tant que durèrent ces premiers travaux, la plus parfaite union régna parmi les colons, et Paillenlœil conserva l'espèce de supériorité que lui avaient acquise ses cent mille francs jadis, et tout récemment sa belle conduite.

Or, les hardes et les outils s'usaient dans les rudes travaux que commandait la nécessité ; il est vrai que nos amis avaient trouvé par compensation une grotte sèche qui leur servait de maison ; ils s'avisèrent de tresser le varech et d'en façonner des habits suffisans ; ils remplacèrent les outils les plus nécessaires avec des pieux durcis au feu et des cailloux aiguisés ; enfin ils s'accoutumèrent à leur misère, comme il arrive dans les pires conditions, mais le tout se fit, je ne sais comment, au préjudice de la considération de Paillenlœil, laquelle ne fit que décroître au profit de celle de Guillotin.

On se doute que Ledrôle, en son temps, était un notable et lâche fainéant. Le naturel ne se réforme pas, comme il y parut dans les travaux que les amis faisaient ensemble, ou plutôt que Ledrôle laissait faire aux autres. Il en cédait volontiers sa meilleure part à Paillenlœil ; et si ce dernier portait plainte, l'autre cherchait chicane, alléguait sa santé, son peu d'habitude, et que d'ailleurs rien n'était réglé entre eux là-dessus.

Au demeurant, Paillenlœil se montrait bon diable, toujours content, et pliant aisément. Mais tandis qu'il taillait, piochait, bâtissait et chassait vaillamment pour la communauté, Ledrôle recherchant Guillotin, lui tint ces propos et autres semblables :

—Corbleu ! mon noble ami, je trouve de tout point ta conduite héroïque. Ta générosité à nous ouvrir ton cœur en arrivant, ta condescendance, ta modestie, sont des choses que je ne me lasse point d'admirer. Nous te sommes si inférieurs à tous égards ! Quelle sagesse n'as-tu pas mise à régler nos rapports communs ! L'ancien avait raison qui disait : *Omnia mecum porto* ; ce qui signifie, je crois, qu'il n'avait pas de bagages. Le mérite surnage partout. Nous sommes assurément égaux, puisque tu le dis, mais tu nous dépasses, même en ce désert, de toute la hauteur de ton génie.

—Ledrôle, dit Guillotin avec dignité, ton amitié exagère peut-être mes faibles talens.

—Allons, point de cérémonie avec moi. Je te connais de longue date ; il serait absurde de nier que tu ne sois le plus habile de nous trois.

C'est un mince mérite mon ami ; je crois en effet que j'étais né pour les grandes affaires. C'est l'étude qui m'a manqué.

—Vois pourtant comme des talens se sont fait jour ici malgré les circonstances. Nous formons une république, mais tu es la tête de cette république. Je veux dorénavant te donner ton titre. Je t'appellerai président.

—Doucement, Ledrôle, tu vas tout de suite aux qualifications ; sais-tu qu'elles portent atteinte à l'égalité ?

—L'égalité detruit-elle la vérité ? Est-il vrai qu'aucun Etat ne se passe de directeur ? Est-il vrai que cet honneur te revient justement à cause de ton mérite ? Réponds a cela, président.

—Je vois que tu profites dans nos entretiens ; mais il est convenable de prendre là-dessus l'avis de Paillenlœil.

—Paillenlœil sera de mon avis ; et puis, que parles-tu de Paillenlœil ? c'est un homme, entre nous, qui n'est bon qu'à fagoter, charrier, fendre du bois, un être tout matériel, qui est trop heureux d'être tombé dans une association juste et désintéressée comme la nôtre. Réduit à ses seules ressources, dans tout autre Etat, il eût porté les crochets.

—Il y a du vrai dans ce que tu dis ; mais tous les hommes sont également honorables dans une police bien réglée.

—Règle donc la nôtre, car je ne puis venir à bout d'honorer Paillenlœil. On ne sait d'ailleurs sur quel pied danser ; il faut tout régler, afin qu'on ne puisse plus tard revenir sur le contrat.

—Eh bien ! oui, Ledrôle, ton souci est d'un bon politique : j'y rêverai.

Cependant tout allait pour le mieux dans la meilleure des républiques possibles, et si Paillenlœil se plaignait encore, Ledrôle avait à dire que rien n'était marqué par le règlement, mais qu'on l'allait faire ; ce qui fit aussi désirer à Paillenlœil qu'on le fît.

Guillotin ayant pris jour, les trois amis se réunirent solennellement, en manière d'états généraux, sur un quartier de roc, et dans le plus grand ordre, malgré le tumulte presque inévitable dans ces sortes d'assemblées.

EDOUARD OURLIAC.

(*La suite prochainement.*)

HISTOIRE

DE L'INSURRECTION DU CANADA.

PAR L. J. PAPINEAU,

Orateur de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En réfutation du Rapport de Lord Durham.

PREMIÈRE PARTIE.

(*Suite.*)

Vrai quand il accuse le pouvoir, faux quand il accuse le peuple, le rapport de lord Durham servira aussi à prouver que l'indépendance du Canada est l'un des événements voulus par l'intérêt de l'ancienne comme de la nouvelle France, et par l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est pourquoi je donnerai ici un résumé de ce travail, qu'il est d'ailleurs nécessaire de connaître pour apprécier la moralité des faits que j'ai à raconter.

" Pendant longtemps, dit le Rapport, les Canadiens ont été exclus de toute participation au pouvoir, tous les emplois de confiance et de profit ont été l'apanage exclusif d'étrangers d'origine anglaise.

" Jusqu'à une époque récente, cette exclusion était accompagnée d'une insolence qui blessait encore plus un peuple fier que ne le faisait le monopole de la puissance et de la fortune publique.

" Les deux races furent rendues ennemies irréconciliables avant que l'on consentit à offrir aux Français une tardive réparation ; et même alors, le gouvernement n'appela quelques-uns d'eux aux emplois qu'à des conditions plus insultantes pour le peuple que ne l'avait été le système d'exclusion.

" Jamais la présente race de Canadiens français n'aura une soumission loyale pour un gouvernement anglais ; jamais la population anglaise ne supportera une chambre d'assemblée à majorité française. Les milices, principal moyen de défense de la province en cas de guerre, ne peuvent plus être appelées ; ce serait armer les ennemis du gouvernement. En 1832, le nombre des émigrants arrivant à Québec fut de 52,000 ; en 1838 de moins de 5,000. Les personnes attachées au gouvernement se croient si peu en sureté, qu'elles désertent leurs propriétés dans les campagnes pour se réfugier dans les villes. Nulle considération ne peut maîtriser plus longtemps chez les Canadiens un sentiment qui absorbe tous les autres, celui de leur haine contre les Anglais. Pour assouvir leur vengeance et jouir d'un moment de triomphe, ils sont prêts à se soumettre à quelque domination que ce soit, à aider à un ennemi quel qu'il soit. Leurs anciennes antipaties contre les Américains ont cessé. Une armée d'invasion peut compter sur l'entière coopération de toute la population française du Bas-Canada.

" D'un autre côté, toute mesure de clémence ou même de justice pour eux est regardée par la population anglaise avec jalousie : car ils savent qu'étant une minorité, le retour vers les principes constitutionnels les soumettrait à une majorité française, et je suis persuadé qu'ils ne le souffriraient pas paisiblement.

" Mais l'hostilité des races ne suffit pas pour faire connaître les causes de si grands maux, puisque l'on peut observer les mêmes résultats dans les provinces voisines.—Le Bas-Canada ou même les deux Canadas ne sont pas les seules dans nos colonies où soit engagée la lutte entre le pouvoir exécutif et les corps populaires. Dans e Haut-Canada, avant les dernières élections, es représentans étaient hostiles. Ce n'est que tout récemment que l'on paraît avoir calmé les mécontentements les plus sérieux dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard ; le gouvernement est en minorité dans l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse et les dissentions ne sont pas moins violentes à Terre-Neuve que dans les Canadas. L'état naturel dans toutes ces colonies est celui de collision entre le pouvoir exécutif et les représentants.

" Un tel état de choses indique une déviation de quelque principe constitutionnel. Quand nous examinons le sytème mis en œuvre dans ces colonies, il semblerait que l'objet de ceux qui l'ont conçu ait été de combiner avec des institutions populaires en apparence une absence complète de tout contrôle de la part du peuple sur les fonctionnaires. Ainsi le système représentatif a été élevé sur la base large et solide de suffrages si nombreux qu'ils équivalent au suffrage universel ; la réunion annuelle des représentans est voulue par des dispositions textuelles et leurs attributions dans leurs provinces sont presque aussi étendues, que celles de la chambre des communes en Angleterre. Mais en même temps la couronne voulait des revenus soustraits à tout contrôle et prétendait conduire le gouvernement à sa guise. Dans le Bas-Canada, du moment, où l'assemblée voulut faire usage de ses pouvoirs, elle se trouva aux prises avec l'exécutif. L'exercice de la liberté des débats dans son enceinte entraina l'emprisonnement de ses membres les plus influents. Bientôt les nécessités du gouvernement le réduisirent à accepter l'offre de l'assemblée d'y subvenir par de nouvelles taxes ; mais pendant plus de 20 ans le contrôle lui en fut contesté : elle ne l'obtint qu'en 1832.

" Du reste, après cette reconnaissance de son droit, l'assemblée n'a pas été plus respectée qu'auparavant. Elle pouvait faire rejeter les lois, octroyer ou refuser les subsides, mais ne devait avoir aucune influence sur le choix d'un seul des serviteurs de la couronne. Il est même arrivé que le seul fait d'une hostilité connue contre la majorité de la Chambre a porté des personnes d'une incapacité notoire a des postes de profit et d'honneur. Les lois emportées après une longue résistance étaient livrées pour leur exécution à la foi de ceux qui les avaient combattues avec la plus opiniâtre animosité.

" Un gouverneur colonial, arrivant dans un pays qu'il ne connaît pas, est obligé de s'en rapporter à ceux qu'il trouve en place. Ils savent toujours le mettre, à son début, en collision avec le pays, et par là le jeter dans leur dépendance.—Fortifié par des liaisons de famille, par l'intérêt commun à tous ceux qui ont ou qui sollicitent des emplois, le parti officiel dans le Bas-Canada forme un corps compact permanent affranchi de toute responsabilité, inaltérable, exerçant sur le gouvernement en entier une autorité absolument indépendante du peuple et de ses représentants, et seul ayant les moyens d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement en Angleterre et du représentant de la couronne dans la colonie. • L'opposition de l'assemblée était le résultat inévitable d'un tel système. Quand tous les autres moyens lui ont manqué de pouvoir influencer les choix ou les mesures du gouvernement colonial, elle a eu recours à cette ULTIMA RATIO du pouvoir représentatif à laquelle les retraites prudentes de la couronne n'ont pas réduit les communes en Angleterre, et pour détraquer la machine d'un tel gouvernement, elle a refusé les subsides.

" Le conseil législatif (la seconde chambre de la législature est ainsi nommée) était composé de manière à n'avoir aucune autorité morale auprès du peuple ou de ses représentants, à qui l'on avait prétendu l'opposer comme contrepoids. Sa majorité fut toujours composée de ceux qui conduisaient le département exécutif, et n'était dans le fait qu'une sorte de véto entre les mains des fonctionnaires publics.

" Il est littéralement vrai de dire qu'il n'y a pas dans la province de pouvoir qui dirige les mesures du pouvoir exécutif. Le gouverneur, dit-on, représente le souverain ; mais en réalité, il n'est qu'un employé subordonné, recevant des injonctions d'un secrétaire d'Etat et responsable vis-à-vis de lui seulement.

" La tendance a été de référer toutes les questions au bureau colonial, où l'on ne pouvait pas avoir les lumières nécessaires pour les bien décider. La colonie, dans tous le moments de crise, dans tous les détails d'administration, a donc éprouvé l'embarras d'avoir ainsi son autorité exécutive; fonctionnant, non chez elle, mais de ce côté de l'océan. Les fréquents changements de ministère qui ont eu lieu chez nous, quoiqu'ils n'eussent aucune liaison avec les intérêts coloniaux, n'en ont pas moins déplacé les ministres des colonies si rapidement qu'aucun d'eux n'a eu le temps d'acquérir une connaissance même élémentaire de la situation de sociétés si nombreuses et hétérogènes. De 1827 à 1838, il y a eu huit ministres coloniaux, et la politique de chacun de ces hommes d'Etat a différé de celle de son prédécesseur. Les affaires les plus importantes ont été conduites par de secrètes et mystérieuses correspondances entre le gouverneur et le secrétaire d'état. Le voile n'était levé que par des désastres et des faits accomplis, après un long intervalle d'incertitude et de mal entendu.

" Le premier besoin des peuples est une administration efficace de la justice. Or, c'est un fait lamentable et qui ne doit pas être caché, qu'il n'existe pas dans l'esprit du peuple de cette province le plus légér dégré de confiance dans l'administration de la justice criminelle ! Quant aux juges de paix, la charge est impopulaire chez les Canadiens, d'après la persuasion qu'ils ont très-généralement qu'ils sont nommés dans un esprit de parti et de préférence nationale. Je suis affligé de remarquer que le gouvernement anglais n'a rien fait, ni même essayé de faire POUR L'AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION dans la province, depuis qu'il en est en possession. Il a employé partie des biens qui avaient appartenu à l'ordre défunt des Jésuites, et qui étaient consacrés à l'enseignement, pour subvenir à une espèce de fonds pour services secrets, et pendant de longues années il a soutenu une lutte opiniâtre contre l'assemblée, afin de continuer cette malversation."

En parlant des colonies où la population n'est plus mixte mais tout anglaise, celles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui sont l'ancienne Acadie française et l'île du Prince-Edouard, alors île Saint-Jean le rapport continue :

" Leurs ressources amples et variées sont déplorablement négligées. Leur faible population étale un hideux aspect de pauvreté, de paresse, de torpeur ; et si quelques portions sont améliorées, cela est presque toujours dû à quelques capitalistes ou cultivateurs venus des Etats-Unis. La Nouvelle-Ecosse offre le spectacle affligeant, dans une grande partie de son étendue, de la moitié des maisons abandonnées, de fermes épuisées et en ruines. Les terres achetées, il y a trente à quarante ans passés, au prix de cinq schellings l'acre, s'y revendent au prix de trois. Faute de capital, les habitans se laissent enlever leurs pêcheries sur leurs côtes, à la porte de leurs demeures, par les Américains. Ces provinces, avec trente millions d'âcres en superficie, quoique des plus anciennement établies ont au plus trois cent soixante mille habitants, (elles n'en ont que deux cent soixante-dix mille.)

" Quel contraste sur toute l'étendue des frontières limitrophes :

" Du côté des Américains indépendants, partout l'aspect d'une industrie productive, de richesses croissantes, d'une civilisation progressive ; des ports nombreux où se pressent des flottes nombreuses, de grandes et belles maisons, d'immenses magasins et dépots d'effets de commerce, des ateliers, des villages, des villes, de grandes cités surgissant comme par enchantement.

" Du côté des anglais, tout est solitude, tout est désolation.

" Cette pénible, mais incontestable vérité, est apparente sur tous les points d'une frontière de plus de quatre cents lieues.

La différence du prix des terres y est immense, souvent de mille par cent, quelquefois plus. Le prix des terres dans les Etats de New-York et de Michigan est infiniment plus considérable que celui des terres dans le Haut-Canada. Dans le Vermont et le nouveau Hamshire, il est de cinq dollars l'âcre, d'un dollar dans le Bas-Canada.

" L'émigratian anglaise, au lieu de se fixer, dans nos colonies, se réfugie en nombre aux Etats-Unis, et par cette cause le Haut-Canada qui, sans cette retraite, aurait cinq cent mille habitants, n'en compte que quatre cent mille. Il en a été de même des émigrants qui ont mis pied à terre dans la Nouvelle-Ecosse et le nouveau Brunswick ; n'y trouvant pas assez d'encouragement, ils ont continué leur marche et se sont rendus aux Etats-Unis. Beaucoup d'anciens colons en font autant. (1)

(1) Il y en avait au plus trois cent quarante mille quand lord Durham est arrivé au Canada en mai 1838 ; et les fruits de sa folle mission, soutenue par une armée de vingt mille hommes, et une dépense de plus de cent

« Voilà les résultats lamentables des maux politiques et sociaux qui ont si longtemps fatigué les Canadas ; et à cette heure nous sommes dans la nécessité de prendre des mesures immédiates contre des dangers aussi alarmants que ceux de la rébellion, de l'invasion étrangère et de la dépopulation par la désertion en masse du peuple réduit au déssspoir."

Tel est le gouvernement Anglais peint par lui-même. Telle l'esquisse adoucie et flattée de la condition qu'a faite à ces colonies cette aristocratie prétencieuse qui pose devant les nations, et se donne comme un modèle de sagesse et de science, qu'elles doivent étudier et copier pour apprendre à se gouverner. L'une de ses supériorités les plus éminentes, est ce lord Durham qui a signé le rapport qui contient les accusations sanglantes quoiqu'affaiblies qu'ont vient de lire: Rien n'est plus propre à faire ressortir combien est artificiel et faux le système social de l'Angleterre, que la réputation de capacité, de lumières et de libéralité qu'a usurpée ce despote ignorant. Ses prétendus rares talents, ses prétendues hautes vertus ont été le motif qui a réuni en sa faveur tous les partis en Parlement, et lui a fait déférer la dictature, comme s'il n'était pas présumable qu'il pût en abuser.

Et cependant, sous moins d'un mois après s'être saisi avec empressement de cette toute-puissance qui avait troublé de bien plus fortes intelligences, corrompu de bien plus pures vertus que les siennes, il s'était déshonoré par des proscriptions infâmes prononcées sans enquête contre des hommes innocents. Sous deux mois, il était désavoué et censuré par le Parlement ; sous trois mois, ce sage envoyé pour apaiser la révolte y tombait lui-même, et avec autant d'étourderie que de pétulance, renvoyait sa commission, désertait son poste, sans l'autorisation du pouvoir qui l'y avait installé ; puis laissait tomber au hasard cette dictature créée pour lui seul entre les mains du prémier soldat de fortune qui, par son grade, se trouvait avoir le commandement en Canada.

Deux traits suffiront pour prouver combien est faible la tête, et mauvais le cœur d'un homme si mensongèrement adulé. Celui qui a pu signer le rapport ci-dessus écrit, a osé dire publiquement à des députations en Canada : "Ce ne seront pas cent ans, ni trois cents ans, ni mille ans qui verront la séparation de ces provinces d'avec la métropole. Elles sont un des plus beaux joyaux de la couronne, elles doivent donc en être une dépendance éternelle, et ce n'est que pour obtenir ce résultat que, revêtu de l'amplitude des pouvoirs propres à l'assurer, j'ai consenti à me déplacer." Fut-il jamais charlatanisme plus éhonté, si lord Durham ne croyait pas à ce qu'il disait ?

Si lord Durham était sincère, je le demande, fut-il jamais verbiage plus vide de sens, méconnaissance plus complète des principes les plus incontestés de l'économie politique et des résultats qu'a eus et que doit avoir la séparation des anciennes colonies anglaises de l'Amérique du-Nord ?

On dit que cette idole de la populace et des grands de l'Angleterre est un homme d'état d'une valeur peu commune. Les feuilles qu'il soudoie, affirment que lui seul est capable de préserver l'Angleterre des sanglantes catastrophes dont elle est menacée. A les entendre, il ne lui faudrait que le pouvoir pour accomplir ce merveilleux tour de force de constituer solidement en Angleterre (et cela du consentement de l'oligarchie la plus altière et la plus forte qui ait jamais pesé sur le monde) la démocratie pure par des parlements triennaux, le suffage quasi-universel, et le vote par ballot ; et d'établir en même temps le despotisme pur dans toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord (et cela du consentemens des colonies chez qui l'on chercherait en vain d'autres éléments sociaux que les principes de l'égalité, et d'autres influences actives que celles de l'exemple et du voisinage des Etats-Unis d'Amérique);

Où donc cet homme a-t-il mérité d'occuper la premiére place : dans les couseils de l'Etat ou à Bedlam ?

(A CONTINUER.)

CONSTITUTION POUR LA FRANCE.—L'Abbé La Mennais a publié un projet de constitution pour la France. Il propose entr'autres choses le suffrage universel, une seule Chambre représentative élue tous les 3 ans, un président élu par le suffrage de tout le peuple tous les trois ans, qui nommera les ministres, ambassadeurs, etc. La TAXE PROGRESSIVE, le procès par jury, etc.

Nouvelles d'Italie.—Ces nouvelles sont très graves. Le pape déclara dans un consistoire qu'il n'avait pas l'intention de déclarer la guerre à l'Autriche, etc. Quand ceci fut connu dans Rome le 2 mai le peuple força le ministère de résigner et parla d'organiser un gouvernement provisoire.

L'ambassadeur d'Autriche à Rome a reçu ordre de quitter la ville. Les ministres de Toscane et de Sardaigne ont protesté contre la marche suivie par le pape.

Toute la correspondance des cardinaux a été saisie et lue au peuple du haut du Capitole. Mamiani en haranguant le peuple s'écria : " plus de prêtres dans les emplois publics ! Déclarons de suite la guerre à l'Autriche ! Que Pie IX se mette à la tête de son gouvernement ! Appelons tout le monde aux armes pour chasser les barbares de l'Italie." Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu. Des cardinaux ayant essayé de se sauver de Rome ont été ramenés à leurs palais qui sont surveillés.

Nous donnerons d'amples détails dans notre prochaine feuille.

millions de francs depuis le commencement des troubles, ont été de décider déjà cinquante mille de ses habitants à s'expatrier, qui vont donner à la confédération américaine, sans qu'elle ait dépensé un sou pour eux, au quatre de Juillet prochain, le nouvel Etat souverain et indépendant d'Iowa.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 2 JUIN 1848.

LE TROISIÈME MANIFESTE DE M. L. J. PAPINEAU.

(*Suite et fin.*)

Si je veux me justifier, ma bouche me condamnera et si elle entreprend de montrer mon innocence, elle ne prouvera que mon crime.

Ces paroles de JOB sont fort applicables à M. Louis Joseph Papineau. Tous ses discours et ses écrits actuels sont autant de preuves de sa mauvaise foi et la plus complète condamnation de sa conduite. Il n'est pas d'homme bien pensant qui en les li nt sans passion, ne soit convaincu que M. Papineau ne cherche aujourd'hui à créer de l'agitation et ramener du trouble dans le pays que pour satisfaire son ambition, son égoïsme et sa cupidité. M. Papineau est au désespoir de voir les affaires politiques canadiennes conduites par des hommes plus habiles que lui, et à l'avantage du pays. Il ne voit plus de moyens sous l'ordre de choses existant, de reconquérir son influence d'autrefois et d'imposer de nouveau sa dictature à ses compatriotes, *Indé iræ*. Si M. Papineau eut été vraiment sincère et honnête, s'il eut eu tant d'indignation contre l'Union et ses résultats oppressifs, s'il eut tant à cœur, ce qu'il appelle aujourd'hui la réhabilitation des canadiens-français, aurait-il pu demeurer *profond comme l'abyme et muet comme la tombe* depuis son arrivée au pays jusqu'en décembre dernier ? Aurait-il pu demeurer spectateur indifférent, impassible de toutes les injustices de l'administration Viger et Papineau ? Se serait-il contenté de dire, comme il faisait alors "*M. Viger est un honnête homme dans une fausse position*," et encore "*si M.M. Viger et Papineau ne peuvent faire de bien étant au ministère, ils ne peuvent faire de mal !*" Etait-ce là le langage d'un homme ami ardent et dévoué de son pays, dans un temps où M.M. Viger et Papineau avec leurs deux voix donnaient au ministère tory, aux ennemis les plus acharnés de notre nationalité, de nos droits et de nos libertés, la majorité parlementaire qui les tenait au pouvoir ? Ce long et coupable silence n'est-il pas une preuve éclatante que toute cette indignation *vertueuse* affichée aujourd'hui par M. Louis Joseph Papineau contre l'union n'est que mensonge et déception. Quand l'Union nous faisait un tort irréparable,(le pillage et le gaspillage de nos deniers, des biens des Jésuites etc.) M. Papineau ne disait mot. Aujourd'hui que commence,malgré l'Union, un régime réparateur et régénérateur, M. Papineau ne peut plus contenir son indignation !

" Quiconque s'efforcera, dit M. Papineau dans son dernier manifeste, de concilier comme logiques, de faire aimer comme bienveillants, de faire croire comme propheties d'heureux avenir, ces mots incohérents, *tirés d'un grimoire infernal* : " colonie et responsabilité ministérielle ; acte d'Union et droits égaux ; corruption avec honneur ; intimidation et bonheur du Bas-Canada," tendra son cerveau à un dégré qui le detraquera, s'il aime vraiment la patrie canadienne." Il faut croire de là, que M. Papineau qui prétend aimer vraiment la patrie canadienne, a détraqué son cerveau en cherchant à concilier les mots incohérents ci-dessus ? Nous le croyons. Ça expliquerait d'ailleurs son long silence durant l'administration Viger-Papineau. Il était occupé alors à tenter cette dangereuse opération, qui lui a été si fatale. A cette époque, il faut le dire aussi la responsabilité ministérielle était un mensonge, l'acte d'Union, une plus grande injustice, la corruption se promenait avec honneur par tout le pays en compagnie de M.M. Viger et Papineau, et l'intimidation régnait souveraine quand le *vertueux* M. D. B. Viger haranguait à sa porte les partizans de lord Metcalfe armés pour assommer les canadiens-français aux élections.

Depuis quelque temps cependant, les choses sont bien changées et améliorées en Canada. M. Papineau, si vous n'aviez pas détraqué votre cerveau, en cherchant à comprendre le *grimoire infernal* de lord Metcalfe et de M. Viger, vous pourriez facilement concilier les mots de colonie et de responsabilité ministérielle. Ces mots ne sont pas incohérents. Vous les avez prononcés vous même pendant vingt-cinq ans, comme très cohérents, lorsque vous demandiez que les administrations coloniales fussent responsables au pays. N'était-ce pas là votre grand cheval de bataille ? Aujourd'hui que l'administration coloniale est vraiment responsable au peuple, vous répudiez la responsabilité. Aujourd'hui que le peuple canadien commence à avoir justice et droits égaux, que la corruption et l'intimidation sont disparus avec le ministère Viger-Papineau, qu'une ère de bonheur et de prospérité s'ouvre pour le pays, vous jetez les hauts cris ! Colonie et responsabilité ministérielle, n'est-ce pas après tout préférable au régime colonial de 1820, sans responsabilité, que vous admiriez tant.

" A mon retour, dit M. Louis Joseph Papineau, j'ai trouvé M. D. B. Viger plus sain de cœur et d'esprit, plus instruit, *meilleur canadien et plus religieux* que la plupart de ceux qui l'ont remplacé, etc." Peut-on insulter plus outrageusement le bon sens public ? M. Viger a été jugé et condamné par le pays il y a longtemps ; il a été rejeté des comtes de Richelieu et de Montréal, parce qu'il était *mauvais canadien*, qu'il n'était pas sain de cœur ni d'esprit et M. Papineau lui donne un certificat de capacité et de probité politiques ! Ce n'est pas, on le voit, les Canadiens-Français si indignement trahis par MM. Viger et Papineau que M. Louis Joseph Papineau veut réhabiliter ; ce sont les traitres et les apostats eux-mêmes, tous ces gens qui depuis quatre ans travaillaient contre les intérêts populaires.

On peut à peine concevoir la vanité et l'outrecuidance insolente d'un homme dans la position de M. Papineau qui après avoir conduit son pays dans l'abyme comme il l'a fait en 1837, s'en vient, dix ans après, dire à ceux qui par des services beaucoup plus importants et méritoires que les siens ont obtenu et possèdent la confiance du peuple canadien, qu'ils ont surpris et emporté leurs élections par la dissimulation, parce qu'on les a crus les mêmes qu'ils étaient en 1837 ! Comme si la politique du pays n'était pas changé complètement de terrain depuis 1837 ; comme si la politique imprudente, maladroite et si peu profitable de 1837 n'était pas entièrement répudiée par le pays ? Est-ce que nos braves compatriotes n'ont pas assez souffert par suite de cette politique, lorsqu'ils étaient volés, pillés, incendiés, mis à mort et que M. Papineau voyageait tranquillement en Europe ?

M. Papineau parle encore de la prorogation du Parlement, que le ministère avec l'opinion et l'assentiment des représentants du peuple n'a pu différer. Il l'appelle insensée quand la chambre a appellé cette démarche nécessaire et indispensable et l'a sanctionnée. C'est ainsi qu'il a de la déférence et de la soumission à la majorité.

Quant à la question de la Réforme Electorale, la plus importante des questions à l'ordre du jour, M. Papineau la décide comme toutes les autres, d'un trait de plume, d'un mot. *Fiat lux* et *lux fuit*. C'est bien là la manière de procéder des idéologues, des théoriciens purs. " Prenons, dit-il, la population pour base de la représentation. A chaque dix mille, donnons un représentant. Soixante-quinze pour le Bas-Canada, soixante pour le Haut. C'est un peu plus que sa part, c'est un peu moins que la nôtre, mais pour la fin salutaire qui en doit découler ne perdons pas de temps. Dans cet arrangement équitable, les libéraux sont tous, les tories presque rien tels qu'ils sont dans le pays. Des explications *calmes*, ajoute M. Papineau conduiraient les parties intéressées à demander le Rappel de l'Union, etc." Mais M. Papineau ne nous dit pas par quel procédé il obtiendra les deux tiers des voix de la chambre nécessaires, suivant l'acte d'union, pour en amender quelques clauses. C'est là pourtant ce qu'il nous importe de savoir. Car si par hasard des membres du Haut-Canada, réunis à d'autres du Bas nous empêchaient d'avoir les deux tiers, qu'aurions-nous à faire ? Demander le rappel de l'union ? Il faut encore les deux tiers. Le cas échéant, qu'est-ce que M. Papineau propose ? Rien. Il n'a pas pensé à cette difficulté. Il ne s'occupe que de la théorie des choses, ce grand homme. Quant aux affaires pratiques, elles le détourneraient, il nous le dit lui-même, des études incessantes que doit faire le législateur.

C'est ainsi que M. Papineau agit toujours. Une idée lui vient dans la tête. L'idée lui parait bonne et juste. Il l'a veut réaliser de suite, sans perdre de temps, sans l'envisager au point de vue pratique, sans examiner si elle est possible,réalisable suivant le temps, le lieu,les circonstances. Nos ministres actuels, grâces à Dieu, sont des hommes sages, habiles, pratiques qui se garderont bien d'agir ainsi, sans réflexion, précipitamment et de tenter des choses impossibles. Ils savent qu'en politique plus que partout ailleurs le succès est la garantie du progrès et que la théorie des choses impossibles ne vaut rien. Ils s'occuperont de la réforme électorale comme des autres réformes nécessaires au bien-être et à la prospérité du pays et nous ne doutons pas que leurs efforts bien dirigés avec le concours de la majorité parlementaire ne soient utiles au pays, à la protection de ses droits et de ses libertés.

M. Louis Joseph Papineau, en terminant son troisième manifeste, sépare notre population canadienne-française en deux camps,les Unionistes et les Anti-Unionistes. C'est là le rêve de M. Papineau, *diviser pour regner*. Mais ce ne sera jamais qu'un rêve ; cette classification, cette division n'existent que dans sa tête. Il n'y a pas deux camps parmi nous. Il n'y en a qu'un, mais il compte quelques déserteurs, comme tous les camps du monde. Le grand parti libéral est en ce moment plus uni, plus ferme et plus fort que jamais. Les déserteurs sont les mêmes hommes qui depuis 1844 travaillent sans relâche à l'œuvre impie de la division et de la trahison. Ces hommes auxquels vient de se joindre M. Louis Joseph Papineau n'ont point grandi en importance par cette nouvelle acquisition. Ils ont bien réussi à entrainer pour un temps, quelques jeunes gens sans expérience, quelques têtes chaudes avides de bruit et de célébrité. Mais là se borneront leurs succès. Le pays, en voyant un homme jadis estimé et respecté quitter le parti libéral pour aller grossir les rangs de ceux qui ont trahi ses plus chers intérêts, qu'il a flétris de son mépris et de sa colère, des hommes perdus sans retour dans l'opinion publique, le pays disons-nous ne saurait être trompé ; Il connaît ses amis dévoués, ceux qui l'ont bien servi, qui ont fait pour lui de nombreux sacrifiées dans des temps difficiles et dans les temps de malheurs. Nos compatriotes, nous en sommes certain, n'abandonneront jamais ces hommes là, pour suivre encore ceux qui aux jours d'épreuves et de tempêtes, étaient disparus. M. Louis Joseph Papineau aura beau écrire et répéter que " des intérêts vitaux sont détruits par l'acte d'Union et que l'honneur national est outragé au vif; *que ceux qui pensent que l'on doit attendre à discuter ces questions, n'ont point de sensibilité pour l'honneur national etc.* ;" le peuple ne sera pas la dupe de ses déclamations. Il saura bien lui dire : Que n'étiez-vous donc dans l'arène il y a deux ans, puisque nos intérêts vitaux sont détruits et l'honneur national blessé au vif ? Es-ce qu'ils ne l'étaient pas sous l'administration Viger-Papineau ? Où était donc alors votre grande sensibilité pour l'honneur national ?

Le *Canadien* de lundi dernier publie enfin la lettre adressée par M. Louis-Joseph Papineau au célèbre Dr. Bardy de Québec, en réponse à celle que le docteur lui avait adressée, l'invitant à l'Assemblée qui a eu lieu à Québec, le 11 mai dernier. C'est fâcheux que cette dernière lettre n'ait pas eu les honneurs de l'impression. Elle aurait mis la question sous son vrai jour. Par la reponse de M. Papineau, cependant, on doit croire que le Dr. Bardy, comme *les trois tailleurs de Londres* a parlé *au nom du peuple* de Québec. Par quelle autorité et de droit il l'a fait, c'est ce qui reste à découvrir. Toujours est-il que M. Louis-Joseph-Papineau, répond au Dr Bardy comme s'il s'adressait au peuple de Québec ; ce sont des répétitions de quelques passages de ses manifeste, dont nous nous garderons bien d'ennuyer nos lecteurs. M. Papineau parle en termes pompeux de ses 40 ans de service justement comme M. D. B Viger faisait en 1843 ; comme son bien-aimé cousin, *le patriote vertueux par excellence*, M. Louis-Joseph-Papineau souhaite le bonheur de son cher pays mille fois plus passionément dit-il que *les éloges et les succès les plus brillants*, (sic). Pourquoi ne souhaitait-il pas ce bonheur aussi passionément en 1846 quand MM. Viger et Papineau étaient au pouvoir ? Pourquoi ? Parce-qu'alors il souhaitait *plus* passionément encore certaines £4,500 qui lui ont été payés comme prix de son silence *patriotique*.

M. Papineau après avoir déblateré contre l'ordre de choses actuel, a l'audace de dire au bon peuple de Québec qu'il a de la déference et de la soumission pour la majorité du peuple Canadien Que dire, que penser, dirait M. Viger, d'un homme qui s'exprime ainsi et qui ne travaille qu'a entraver la marche de la majorité populaire ? Il nous semble entendre Robert Macaire parler d'honnêteté et de vertu.

M. Papineau est enfin obligé d'avouer qu'il n'est pas un habile politique. Il n'avait pas besoin de le dire. Tout le monde le savait. Pour son honneur, il aurait dû finir ses jours dans la vie privée, ou au moins se conduire avec la discretion qui convient à son âge dans la vie publique. Mais au contraire, il trouve tout mal ce que les autres ont bien fait ; il veut tout bouleverser et désorganizer, sans rien proposer pour mettre à la place ; il veut s'élever sur les ruines de son pays. La lettre dont nous parlons en est une nouvelle preuve.

FAITS DIVERS.

La Nouvelle Compagnie du Gaz est maintenant occupée à faire ouvrir les rues de Montréal et placer ses gros tuyaux. Ces ouvrages se font avec une prodigieuse rapidité, de manière à n'incommoder le public que le moins possible. Les tuyaux sont presque tous placés dans la partie Ouest de la Ville. C'est nous dit-on, l'intention de la Compagnie d'ouvrir les rues St. Paul et Notre-Dame entre six heures du soir et huit heures du matin, afin de ne pas gêner la circulation en plein jour. Nous sommes bien aise de voir l'énergie et l'activité déployée par cette compagnie, qui sans doute amenera une réduction dans les taux de l'éclairage par le gaz, que l'ancienne tenait encore à un chiffre trop élevé.

Es-ce un libelle ? Quant un homme se grise souvent, es-ce un libelle de dire qu'un jour il était ivre ? La question sera bientôt décidée aux Assises Criminelles du Haut-Canada. Le colonel Prince vient d'y assigner pour libelle notre ami l'éditeur-Rédacteur du *Globe* de Toronto. Le libelle en question, prétend le Col. Prince est contenue dans la rapport de la cause Horton vs. Partridge publié dans le *Globe*, où il est dit que le Prince du Humbug employé comme avocat dans la cause était ivre.

Les droits de douanes payés à Boston par les steamers Anglais sont considérables. En voici l'état : 1840, $2,928 ; 1841, $73,838 ; 1842, $120,947 ; 1843, $640,572 ; 1844, $916,198 ; 1845, $1,022,992 ; 1846, $1,054,731 ; 1847, $1,199,971. On voit par là que le commerce de transport fait par cette ligne de Steamers va toujours en augmentant et doit s'élever aujourd'hui àun chiffre considérable, puisque l'an dernier les droits seuls sur ce commerce ont dépassé un millions de piastres.

On lit dans l'*Ami de la Religion* :

Nous terminons aujourd'hui l'adresse du docteur Nelson. En la lisant, en la pesant, nos lecteurs, nous en sommes persuadé, ne pourront s'empêcher de s'avouer que les reproches sanglants que le brave et patriote docteur adresse à *certain personnage*, ne sont que trop vrais, que trop mérités. Que ce personnage qui travaille aujourd'hui à rouvrir les plaies encore saignantes qu'il a faites à sa patrie, veuille rentrer de nouveau dans la voie qui nous a été si funeste, qui a couté la vie et la perte des biens à beaucoup de nos compatriotes, c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Il semble que cet homme aurait dû ne jamais rentrer dans la vie publique si ce n'est pour travailler à effacer tous les vestiges des malheurs qu'il a attirés sur son pays.

ACCIDENTS.—Les chars sur le chemin de fer de Lachine ont déraillé mardi dernier. Le train allant doucement, le dommage a été peu considérable. Personne ne fut blessé. La ligne a repris ses voyages hier.

ELECTION DE QUEBEC.—La nomination a eu lieu mardi dernier. M. Ross, dans l'intérêt du parti libéral, s'est retiré de la lutte pour ne pas faire de division entre les hommes de mêmes principes politiques. On doit lui en savoir gré. Il ne reste donc que deux candidats dans l'arène, MM. Méthot et Légaré. C'est l'opinion générale à Québec que M. Méthot sera élu. Les voix seront prises le 6 et 7 du courant.

Les tourtes sont maintenant en abondance sur nos marchés et se vendent de 1s. 3d. à 2s. 6d. la douzaine.

Un pauvre émigrant, Michael Tobin, s'est noyé mardi en tombant du *Queen*. Ce malheureux laisse une femme et huit enfans.

Mardi dernier, un charretier passant vite dans la rue St. Paul frappa furieusement de sa roue une Dame Hurlbut, la renversa et lui passa sur le corps, la blessant sérieusement. Ne fera-t-on pas un exemple de ces misérables ?

Rumeur importante.—Le bruit court en ville que dans l'expectative de la prochaine chute du ministère actuel, les MEXICAINS de l'*Avenir* se sont réunis hier soir et ont organisé de suite la future administration, comme suit : Président du Conseil l'hon. D. B. Viger, Secrétaire Provincial, L. A. Dessaulles, Procureur-Général, L. J. Papineau, Solliciteur-Général, M. Labrèche-Viger, Inspecteur-Général, J. P. Rhéaume, de Québec, Receveur-Général, Dr. Bardy, Commissaire des Terres, D. B. Papineau, Instruction publique, A. B. Papineau, Travaux Publics, C. D. Papineau.

Rappel de l'Union.—Le *Journal de Québec* du 27 mai contient un troisième article sur ce sujet, qui est aussi remarquable que les deux autres. Nous le reproduirons dans une prochaine feuille, ainsi qu'une ou deux correspondances pleines d'intérêt sur les hommes et les choses de la politique actuelle.

La Bande Musicale du 19e de ligne jouera pendant l'été tous les vendredi dans l'après-midi sur le Champ-de-Mars.

Errata.—Nos typographes nous ont fait commettre une erreur grave à la fin du premier paragraphe de notre dernier article sur le 3e manifeste de M. Papineau, que le correcteur des épreuves à laissé passer sans la corriger. Au lieu de doctrines erronées, fallacieuses et purement *diffamatoires*, lisez *déclamatoires*.

Nous sommes forcés de remettre à mardi la publication de la circulaire de l'Association des Townships, de la lettre du Révd M. O'Reilly sur le même sujet, de plusieurs autres articles et corr espondances, faute de place.

CORRESPONDANCES.

COMMÉ DE RICHELIEU.

St. Denis, 1er Juin 1848.

M. l'Editeur,

Nous venons de voir avec indignation la correspondance signée PLUSIEURS ÉLECTEURS et datée de St. Ours, que l'*Avenir* d'hier a publiée à propos de la récente visite du Dr. Nelson dans quelques paroisses de ce comté. Nous nous empressons d'y répondre. Cette prétendue correspondance, comme beaucoup d'autres sans doute, a été fabriquée dans le bureau de l'*Avenir* ; car les faits qu'elle renferme sont si mensongers qu'elle ne peut venir que de là. Il n'est pas vrai que M. le Dr. Nelson soit venu dans son comté pour insulter M. Papineau et qu'il ait été mal reçu à St. Ours. S'il a parlé de M. Papineau à St. Ours et ailleurs, il a dû flétrir sa conduite actuelle et des témoins respectables disent qu'il l'a fait avec dignité et en exprimant ses regrets d'être obligé de le faire. Si quelques personnes ont interrompu le Dr. Nelson à St. Ours, c'était quelques gens sans caractère, partisans de M. D. B. Viger, des *mauvais canadiens*, comme il s'en trouve toujours malheureusement. Mais le peuple l'a écouté avec le plus grand respect et a revu avec plaisir, avec joie le brave Dr. Nelson, qui jouit de la confiance de tout le comté et continue d'être de plus en plus populaire parmi les électeurs.

Nous ne saurions passer sous silence l'allusion faite à M. Dessaulles de St. Hyacinthe, comme le futur candidat du comté de Richelieu. C'est insulter les électeurs que de mentionner un nom pareil. M. Dessaulles, le neveu et cousin de MM. Viger et Papineau, est un homme perdu dans l'opinion publique comme ses patrons et parents. Après avoir rejeté M. Viger, comme nous l'avons fait, pourrions-nous choisir le cousin Dessaulles, qui est infiniment plus méprisable ? Jamais. Le comté de Richelieu est trop indépendant et éclairé pour se laisser duper et conduire par des intrigants et des fourbes politiques. Il est parfaitement satisfait de son digne et honnête représentant le Dr. Nelson. Dans tous les cas, s'il lui en fallait jamais un autre, il n'en choisirait pas un dans la clique de M. D. B. Viger et Louis Joseph Papineau.

PLUSIEURS ÉLECTEURS

(*Pour la Revue Canadienne.*)

M. L. J. PAPINEAU ET LA REVOLUTION DE FRANCE.

M. le Rédacteur.—Un admirateur du peuple français, un ami de l'humanité ne peut que déplorer les malheureux événements qui se sont passé en France le 15 mai dernier. En présence de ces faits qui portent en eux de graves enseignements, ne doit-on pas réfléchir aux dangers des révolutions ? Pour moi quand je lis ces détails il me semble que l'appréciation de la

révolution française par M. Louis Joseph Papineau n'est pas exacte. Ce monsieur dit dans son troisième manifeste que cette révolution pour la France, l'*institutrice des nations en fait de droits politiques*, a été *un remède facile et bénin*. Ce sont ses propres expressions qui peuvent convenir à un COMMUNISTE ou à aucun membre des clubs exaltés de Paris, mais qui sont pour le moins étranges dans la bouche d'un homme raisonnable et éclairé.

UN DE VOS LECTEURS.

Montréal 2 juin.

(*Pour la Revue Canadienne.*)

LE PÈRE DUCHESNE.

M. le Rédacteur,

M. Louis-Joseph-Papineau nous rappelle par ses manifestes furibonds et échevelés et son journal l'*Avenir* le fameux PÈRE DUCHESNE de 92. C'est le même mépris de l'ordre, de la paix, du bonheur du pays, le même esprit désorganisateur et destructeur. M. Papineau se fait enfin connaître pour ce qu'il est. Mais il y a bien des choses sur son compte que le public ne connait pas encore. Il importe de les lui apprendre. Le *Journal de Québec* dans son numéro du 30 mai en contient quelques unes que vous devriez reproduire. C'est sous le titre de RÉFLEXIONS. Il y a là quelque traits de patriotisme et de respect au clergé qui sont dignes du PÈRE DUCHESNE. N'oubliez pas surtout les expressions suivantes qu'il employait autrefois en parlant du corps, qu'il voudrait flatter aujourd'hui, notre digne et vertueux clergé : *Ce corps qui ne se distingue que par la coupe de son habit.*" " *Y a-t-il des rabats ici !*" " *C'est un acte démoralisateur que de souscrire de l'argent pour la construction des Eglises.*" Voila les paroles de l'homme, qui veut aujourd'hui gagner l'estime du clergé et du pays, pour parvenir a ses fins.

UN CITOYEN.

Québec, 1er Juin 1848.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN FRANCE.

Suivant les dispositions arrêtées à l'avance par le gouvernement provisoire, le rappel avait appelé dès le matin une partie de la garde nationale sous les armes. A midi les membres du gouvernement provisoire sortent du ministère de la justice, Place Vendôme, pour se rendre à pied au palais de l'Assemblée nationale, construit, comme on le sait, dans la cour de l'ancienne chambre des députés.

Vers la même heure, la salle des séances commence à se remplir. Peu de membres ont revêtu encore l'uniforme de représentant ; aucun ne porte la ceinture tricolore. La plupart sont en habit de ville ; on remarque néanmoins un d'outre des Landes dans son costume natal, et plusieurs ecclesiastiques en soutane : les regards se portent principalement sur l'abbé Lacordaire dont la tête complètement nue et la robe blanche tranchent au milieu de son entourage. On distingue aussi nombre d'anciens députés ; entr'autres MM. Odilon-Barrot, Blin de Bourdon, Isambert, Larabit, Subervie, Dupin, St.-Albin, Lherbette, Berryer, Boulay de la Meurthe, Havin, Grandin, Billaudel, L'herbette, Larochejacquelein, Léon de Malleville, etc. Parmi les hommes nouveaux, ceux sur qui attirent le plus de regards, sont Béranger, Barbès, Emmanuel Arago, Jules Favre, Murat, fils de l'ancien roi de Naples, etc. La tribune diplomatique est occupée par lord et lady Normanby ; M. Rush, ministre des Etats-Unis ; le baron de Thorn, chargé d'affaires d'Autriche ; les représentants du Chili et de diverses autres républiques américaines ; le ministre espagnol ; l'envoyé de Toscane et celui de la république haïtienne.

A une heure, M. Andry de Puyraveau, doyen d'âge, monte au fauteuil. Six des plus jeunes parmi les membres présents prennent place au bureau en qualite de secrétaires ce sont : MM. Fresnau, Astouin, Lagieannol, Gaubon, Sainte-Beuve, Avont et Ferromillet. Bientôt après, le canon des Invalides annonce que les membres du gouvernement provisoire traversent le pont de la Revolution. Les députés montent à leurs places. A ce moment, quelques gardes nationaux seulent pénètrent dans l'enceinte mais rappelés aux convenances par M. de Châteaurenard commandant du palais de l'Assemblée, ils se retirent presque aussitôt. Les tambours battent aux champs et le vénérable Dupont [de l'Eure] entre dans la salle, appuyé sur le bras de MM. Lamartine et Louis Blanc. Derrière eux marchent MM. Arago, Marie, Bethmont, Ledru-Rollin, Marrast, Albert, Flocon et Crémieux. M. Caussidière entre le dernier ; seul il porte le costume républicain.

A l'aspect des hommes qui, depuis deux mois ont si courageusement guidé la France dans la route difficile et nouvelle qu'elle s'était tracée, l'assemblée entière se lève et les salue par un cri unanime de "Vive la république ; vive le Gouvernement Provisoire," auquel s'associe spontanément le public des tribunes. Les membres du gouvernement provisoire s'inclinent et vont prendre place sur le dernier banc à gauche. Bientôt un messager vient, de la part du président d'âge, inviter Dupont de l'Eure à monter à la tribune. Il s'y rend en effet, et prononce le discours d'ouverture qui est souvent interrompu par de bruyantes acclamations.

Après quelques débats animés au sujet de la vérification des pouvoirs et autres choses préliminaires, la Chambre discute la résolution de proclamer sur le champ la république. Le général Courtois entre tout à coup dans la salle et prie les représentans du peuples et le Gouvernement Provisoire de sortir afin de proclamer la république. L'assemblée se rend à cet appel et quitte la salle des séances. Un roulement de tambours annonce au peuple et à la garde nationale que leurs vœux vont être satisfaits.

Les membres du gouvernement provisoire paraissent alors suivis des six ou sept cents représentants qui assistaient à la séance. D'immenses acclamations les saluent, et la république est proclamée par un seul cri formé de 200,000 voix. La place et le pont de la révolution et les deux quais de la Seine présentent en ce moment un spectacle vraiment magique.

Le soir la Proclamation de la république est affichée sur les murs de Paris.

NOUVELLES D'EUROPE.

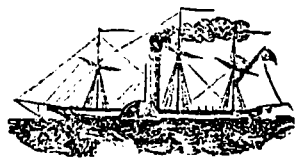

ARRIVEE DU UNITED STATES.

QUATRE JOURS PLUS TARD.

Le steamer *United States* parti le 17 de Liverpool est arrivé à New-York mercredi matin.— Nous sommes redevables à la *Minerve* pour la traduction de la dépêche télégraphique

M. Mitchell, propriétaire du *United Irishman*, a été envoyé à Newgate, pour attendre son procès pour certains articles publiés dans son journal. *Sur le cas de Smith O'Brien le jury ne s'est* pas accordé, il en sera probablement de même pour celui de Meagher.

Il y a eu un combat le 16 entre les Piémontais et les Autrichiens, à Vérone. Les troupes de Charles Albert furent obligées de retraiter après un engagement sanglant, 98 tués et un grand nombre de blessés. La perte des Autrichiens est inconnue. La province de Belluno s'est rendue aux Autrichiens.

Le nouveau ministère romain a satisfait le peuple, mais tout était incertitude. Les cardinaux ont tous été relâchés.

Marches.—Le commerce monétaire était sans zèle. Les prix des grains sont bien peu plus élevés qu'à la dernière malle.

NOUVEAUX DETAILS TÉLÉGRAPHIQUES.

Le 15 mai, jour fixé pour la discussionsur la politique extérieure de la France, à l'égard de la Pologne et de l'Italie, un mouvement serieux a été tenté par les communistes, ultra révolutionnaires pour renverser le gouvernement à peine installé. Il avait été spontanément organisé sur la demande des classes turbulentes, pour entraner l'assemblée à décider instantanément une intervention en Pologne et en Italie. Blanqui, chef d'un des clubs les plus exaltés, avait appelé le peuple aux armes. Avec son ami Hubert, qui portait un drapeau rouge, ils se rendirent à la tête d'une bande de factieux à l'assemblée nationale. Ils prirent possession du palais de la chambre. Blanqui, haranga l'assemblée, qui était réunie, il déclara que si l'on battait le rappel pour le rassemblement de la garde nationale : " celui qui aurait donné des ordres serait considéré comme un traître."

Blanqui proclama comme membres du gouvernement provisoire : Cabet, Barbès, Hubert, Prud'homme, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Blanqui, Pierre Leroux, Raspail, tous communistes. Pendant quelques heures, Paris fut jeté dans la plus grande consternation, mais bientôt, d'après les ordres du gouvernement, nommé par l'assemblée nationale, la garde nationale, la garde mobile, la troupe de ligne, infanterie, cavalerie, prirent les armes. Cette démonstration répandit la terreur parmi les factieux qui quittèrent en désordre l'assemblée nationale pour se rendre à l'hôtel de ville, afin d'y organiser " un comité de sûreté publique." La garde nationale dispersa bientôt *ces insensés, sans effusion de sang.* Les chefs principaux furent arrêtés : de ce nombre sont MM. Blanqui, Barbès, représentants, Hubert, le général Courtais, représentant, commandant de la garde nationale de Paris. L'assemblée nationale, reprit immédiatement ses travaux ; elle décida que le général Courtais aurait à répondre devant les tribunaux du crime de haute trahison dont il s'était rendu coupable.

On rapporte que Lamartine doit proposer à l'assemblée nationale, d'adresser une proclamation à la Prusse, à l'Autriche, pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

Un nouveau combat très sérieux entre les troupes autrichiennes, commandées par Radetsky et l'armée piémontaise italienne, commandée par Charles-Albert, a eu lieu près de Vérone, le 7 *mai. Les Italiens ont remporté la victoire.*

Des négociations sont entamées entre la Prusse et le Danemark, pour le rétablissement de la paix sous la médiation de l'Angleterre.

Deces.

En cette ville, Aurélie Célina, enfant de L. F. Berthelot, écr. âgée de cinq semaines.

VOYAGE DE PLAISIR A TERREBONNE

LE STEAMER

PIONEER,

CAPT. VOLIGNY,

PARTIRA de ce port DIMANCHE prochain le 4 JUIN courant à 7 heures du matin pour un

VOYAGE DE PLAISIR A TERREBONNE.

Les voyageurs trouveront un excellent dîner préparé à la maison de pension de M. L. O. TURGEON.

Prix du voyage : un ECU pour aller et revenir.

Montréal, 2 juin, 1848.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE,

ASSEMBLEE GENERALE.

UNE Assemblée Générale de tous les Membres de l'Association aura lieu en conformité à la 16e section des reglements LUNDI prochain, le 5 juin courant à 7 heures et demi precises dans une des Salles du Marché Bonsecours.

LUDGER DUVERNAY.
Commissaire- Ordonnateur.

2 jum

HUILE POUR LES PHARES.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS jusqu'à MERCREDI, le QUATORZE de JUIN prochain de ceux qui désireraient fournir l'Huile nécessaire pour l'usage des Phares des Lacs Erié et Ontario, etc.

5250 Gallons d'Huile d'Hiver pressée SPERMACETIQUE de la meilleure qualité (un échantillon de laquelle, pas moins d'une pinte doit accompagner les soumissions) qui devra être fournie en quarts n'excédant pas soixante gallons, et qui pourra être mesurée de nouveau s'il est jugé nécessaire.

Les Soumissions doivent mentionner à quel prix le tout ou partie de l'Huile pourra être livrée à Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton respectivement.

La livraison de toute la quantité devra être effectuée le ou avant le 10 juillet prochain, et le paiement sera fait dans les dix jours qui suivront, après que la quantité et la qualité de l'Huile auront été reconnues, reçues et certifiées par un des Officiers appartenant au Département des Travaux Publics.

Les Soumissions devront être endossées " Soumissions pour l'Huile des Phares " et contenir les signatures de deux personnes responsables qui sont disposées à se porter cautions pour la due exécution du contrat.

FRANCIS HINCKS,
Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Montréal, 29 mai 1848.

LIVRES FRANCAIS.

A VENDRE par le Soussigné, les ouvrages suivants, par les Auteurs les plus Populaires.

Les Deux Diane, par A. Dumas 10 vols.
Vingt ans après, (suite des trois mousquetaires.) do 4 volumes.
Mémoires d'un Médecin par A. Dumas 7 vols.
Caligula, tragédie en Cinq Actes et en vers, avec un prologue, par A. Dumas, 1 volume.
Catherine Howard, drame en Cinq Actes et en huit Tableaux, par A. Dumas.
Charles VII chez ses grands Vassaux, drame par A D.
Une fille du Régent par A. Dumas, 3 vols.
Teresa, drame, par A. Dumas.
De Paris à Cadix, par do 2 vols.
Les Quarante Cinq par do 4 vols.
L'Alchimiste, drame par do
Christine, drame par do
Les Drames Inconnus par Frédéric Soulié, vols. 5 & 6.
Histoire d'Olivier Duhamel par do 4 vols.
Les Aventures de Saturnin Fichet, ou la Conspiration de la Bonarie, par F. Soulié, 5 vols.
Histoire populaire, Anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Emile Marco de Saint-Hilaire, 3 vols.
Théâtre D'Education, par Madame de Genlis, 4 vols.
Antoine, X. B. Saintine
Le Beau d'Angeunes, par Auguste Maquet 2 vols.
Le Mat de Cocagne, par Emile Souvestre, 2 vols.
Safia, par Roger de Beauvoir, 2 vols.
Le Champ des Martyrs, par Ernest Mesnard, 2 vols.
Un Homme Sérieux, par Charles de Bernard, 2 vols.
L'Aîné de la famille, par A. De Lavergne, 2 vols.
Pauline Butler suivi de le Brasero, par A. De Lavergne
André le Vendéen, par Mélanie Waldor. 2 vols.
Notre-Dame de Paris, par Victor Hugo, 3 vols.
Le dernier jour d'un condamné, par do.
L'Emérillon, épisode du siége de Paris, par Elie Berthet
La Ferme de L'Oseraie par do 2 vols.
La Mine d'Or, par do 2 vols.
Paul Duvert par do do
Angelo, Tyran de Padoue, par Victor Hugo
Le Roi s'amuse, par do do
Lucrece Borgia, par do do
Le Mari de Mme. De Solange, suivi de les préventions proverbe, par Emile Souvestre.

JOHN McCOY,
9, Grande rue St. Jacques.

Montréal, 2 juin.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE

JEAN-BTE. ROLLAND,

No. 21 Rue St. Vincent Montréal.

ON trouvera constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoires et de piété, propres à être données en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits.

Montréal, 24 mai, 1848.

WM. MUIR,

MARCHAND-TAILLEUR,

18, *Rue St. Francois-Xavier,*

VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce. Il invite ses amis et le public à lui faire une visite.

Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION

SOURCES DE VIRENNES

A LOUER OU A VENDRE

A des conditions très libérales, et à prendre possession le PREMIER de MAI prochain, L'ETABLISSEMENT des SOURCES de VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON à TROIS ETAGES de 96 pieds sur 34, sur la côte, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrein de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources.

S'adresser au propriétaire sur les lieux.

Varennes, 11 mars 1848.—4m.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson écr., de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au soussigné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antoinette Herse Richardson.

CHARLES S. RODIER,
Avocat.
Place Rodier

AVIS.

LE Soussigné ayant constitué GEO. WEEKES, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour êtres liquidées, et ceux qui lui sont endettés de venir payer sans délait le montant de leurs dettes respectives.

JOHN DONEGANI.

Montréal, 25 mai, 1848.

ASSEMBLÉE DES COMPAGNONS BOULANGERS.

IL y aura une Assemblée des Compagnons Boulangers SAMEDI SOIR, à 8½ heures à l'Hotel d'ENNIS, No. 155, rue St. PAUL, pour prendre en considération des sujets de grande importance.

Par ordre,

D. LAIRD,
Secrétaire.

30 mai.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St Louis, fauhourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, écr. possession donnée immédiatement.

S'adresser à

L. DE LAGRAVE,
Rue Craig,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, faubourg St.

DÉPOT DE CHAPEAUX,

ET DE

PELLETERIES, DE

G. MEYER

No. 135, Rue Notre-Dame

LE Soussigné remercie sincèrement ses amis et le public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et a l'honneur de les informer qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux vastes et commodes magasins, récemment occupés par M. ROBERT MORRIS, Sellier, *No. 135, Rue Notre* Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville.

Il vient de recevoir quatre caisses de CHAPEAUX POUR DAMES, du goût le plus récent et le plus fashionable.

GEO. McIVER.

Québec, 19 mai, 1848.

LES personnes qui ont en leur possession des congé de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHETIERE et MONTCALM.

23 mars. J. DUFRESNE, N.P

MOULANGES FRANCAISES.

LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Hâvre pour la vente de MEULES de Moulins de fabrication française et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'a lresser à lui. Chaques meules sont composées de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4½ pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignement s'adresser chez messr. E. & V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

21janv.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à coté de l'église Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur *ETABLISSEMENT D'EPICERIES* et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THES, CAFES, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

AUSSI :

Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc.

Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit.

Cafés rotis et moulus chaque jour.

Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc.

MACFARLANE & ALLAN.

23 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

—A BAS.—

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr.

CHARLES GAREAU

17 août, 1847.

LICENCES.

AVIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvellées comme suit, savoir ; —

Des Epiciers, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain.

Des Aubergistes, le ou avant le 23 MAI prochain.

Des Encanteurs, une fois par année, à l'expiration de la date de leur licence.

Pénalité contre les Epiciers, les Colporteurs et les Aubergistes sans licence, £10.

Contre les Encanteurs, £100.

Les Colporteurs sont tenus de montrer leur licence à la demande de tout magistrat, officier de paix, ou officier de milice, sous la pénalité de £10.

Ceux qui tiennent des tables de Billard, sans licence sont sujets à une pénalité de £25.

Toutes informations contre les infractions à la Loi des licences doivent être adressées à ce Bureau.

D. S. STUART,
J. M. FERRES,
Inspecteurs des Revenus.
Pour le District de Montréal.

Bureau des Inspecteurs des Revenus, 48, rue Notre Dame,—31 mars 1847. } 3 av.

AVIS.

LA Société qui a existé entre les Soussignés sous le nom de JAMES LESLIE & CIE est dissoute à compter de ce jour de consentement mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edward Stuart Leslie et Patrick Leslie qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & CIE.

JAMES LESLIE,
HENRY STARNES,
EDWARD STUART LESLIE,
PATRICK LESLIE.

3 avril 1848.—di.

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de

HOLMES, YOUNG & KNAPP.
JOHN YOUNG,
BENJAMIN HOLMES,
JOSEPH KNAPP.

Montréal, 1 fév. 1848.

AUX MACONS CANADIENS.

ON recevra des Soumissions pour l'exécution de tous les ouvrages en MAÇONNERIE pour la bâtisse de l'Eglise de St. ANDREW, qui devra être érigée près de Beaver-Hall.

Les plans, les devis et les spécifications qui sont en français et en anglais, seront prêts à être examinés le ou après Vendredi, le 24 du courant, à midi, au bureau de MM. TATE & SMITH, rue de l'Hôpital, les entrepreneurs sont priés d'y faire attention.—23 mars—di.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

AVIS AUX ABONNES ET AU PUBLIC.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1er. de Mai prochain, l'*AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE*, paraîtra le LUNDI MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,210 pages, sur la *Religion*, la *Littérature*, les *Sciences*, les *Arts*, les *Nouvelles Politiques, etc* à raison de de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes persones, amies de notre journal de vouloir faire connaitre le présent avertissement dans leurs localites respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous contéreront en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,
A Québec, au bureau du Journal.
No. 22, *Rue Lamontagne.*
et chez MM. J. & O. Crémazie, *libraires,*
No. 12 Rue la Fabrique.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

Québec 1848. STANISLAS DRAPEAU,
Propriétair

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St.-Vincent.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques; qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENS DE CHIRURGIE, INSTRUMENS DE MATHEMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain.

Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.

E. R. FABRE ET CIE.

Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, ET CIE.

A GRAND MARCHE.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000,

vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déja évaluées à tres bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que :

Gros-de-Naples, Satins damassé, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpacens lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins Colletes et Chemisettes, Pelleteries, Plaches pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE.

Montréal, 23 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

LE Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feue Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écr., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOS. LACROIX

Montréal, 14 déc. 1847.

A VENDRE A CE BUREAU

LE DEUXIEME VOLUME DE

L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue,

COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—*Prix : 20s.*—Elégamment relié, 24s.—*Ecrire Franco.*

A LOUER.

ET POSSESSION AU 1ER MAI.

Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

—AUSSI—

Un CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpents de profondeur, grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure, pour les conditions s'adresser à Madame Ve. BARBEAU, c18, rue St. Antoine—17 fév.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR,
POUR
MOUDRE LA FLEUR
ET LA FARINE D'AVOINE.

MOULINS DE MONTRÉAL.
Coin de la Rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification,
Anciennement la fonderie de MM. Hedge et Rodden.

Aux Fermiers et Détailleurs de Grains et Fleur.

Le soussigné, venant de compléter un nouveau Moulin à Vapeur pour la Fleur, contenant trois paires de Moulanges Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour Moudre le Froment en Fleur, est prêt à recevoir des commandes pour Moudre. Le Soussigné a aussi joint à sont Etablissement un Moulin à Farine d'Avoine, capable de Moudre la Farine d'Avoine de première qualité. Les Possesseurs de Grains, désirant le faire Moudre, trouveront leur avantage à favoriser son Etablissement, vu qu'il apportera un soin particurier à produire un excellent article. Les Termes pour Moudre seront modérés. Le prix du Marché sera payé pour du bon Bled, de l'Avoine et autres Grains.

JONH BIRS

Montréal, 18 avril 1848.

N. B.—Toute espèce de Grains moulus, bons pour les Chevaux et autres Animaux.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de l'OSTAWA, offre à vendre:—
2,000 BOITES de VITRES,
De 7¼ sur 8¼ et de 30 sur 42 de diverses qualités.
—AUSSI,—
VITRES de double épaisseur.
PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne.
Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutés ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAUDREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse.

Bureau de la Compagnie,
Montréal, 6 mars 1848.

BANQUE D'EPARGNE
DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON:
Mongr. l'Evêque Cotholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président.
A. LaRocque, V. Président
Francis Hincks,
L. H. Holton,
Damase Masson,
Nelson Davis.
H. Judah.
L. T. Drummond
P. Beaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater,
Barthw. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Grenier,

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépots.
Les DÉPOTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applicalions qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.

BANQUE D'EPARGNE.
DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.
EXTRAIT.

MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847 ..... £62675 11 7
Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date.....£27172 0 6
do retiré do.....£25703 16 1 1468 4 5

Balance due aux Dépositaires ce jour.....£64143 16 0

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. Rue St. François-Xavier.
Montréal, 31 mars 1848.

AVIS DES POSTES.

A commencer JEUDI prcohain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Bostons et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York. —Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours là.

Bureau-Général de la Poste,
Montréal, 27 avril 1848.

CINQ OU SIX
COMPAGNONS-TAILLEURS
Trouveront de l'emploie en s'adressant à
C. GAREAU,
21 avril. Rue Notre-Dame.

ROMUALD TRUDEAU,
APOTHICAIRE.
No. 111, *Rue St. Paul, Montréal.*

L'ON trouvera constament chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remettes et parfumeries de curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent; Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt &. &.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,— Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsepareille de Townshend,—Vermifuge de Winer,— Baume de Miel &. &.—21 fev.

FERMES A LOUER OU A VENDRE
A des conditions faciles. S'adresser à
M. GIROUARD, à St. Benoit.

ENCORE DES NOUVELLES.
UNE AUTRE REVOLUTION

Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTE et SOULIERS

10,000 *Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyver.*

A LA MANUFATURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL
101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que la valeur en cuir de première qualité et bien confectionné.
Allez y et achetez une fois. Vous êtes sûr d'y retourner encore, car là vous pouvez avoir:

Bottines de prenelle pour dames pour	6s 3d	Bottes fortes	10s
Souliers pour marcher, double semelle	4s à 5s	Bottes courtes	9s à 11s 3d
Bottines de veau pour	5s à 6s	Bottines lacées	6s 3d à 10s
Demi-Gatres	5s	Cobourgs	6s 3d
Souliers de Kid pour marcher	5s à 6s	Brogans	5s 6d
Pantoufles	2s 6d à 6s 3d	Pumps	5s
Bottes de Veaux pour hommes	15s à 17s 6d		
Demi-bottes	12s 6d		

Chaussures de toutes sortes et de toutes grandeurs pour Dames et Enfants.

W. DEERING & CIE. appellent l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville

Rappelez-vous le No. 101, *Rue Notre-Dame, vis-à-vis chez G. Savage, & Fils*

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que l'Eau sera retirée du CANAL DE CHAMBLY, du 10 jusqu'au 26 JUIN prochain, afin de faire quelque réparations nécessaires.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 4 Mai 1848.

LA CLOCHE MONSTRE
EST MAINTENANT EXPOSEE
aux regards des visiteurs et étrangers
DEPUIS 9 H. A. M A SIX P. M.,
et continuera de l'être jusqu'à ce qu'elle soit placée dans la Tour de l'Eglise.—5 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal 15 *Avril*, 1848.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, en Conseil nommer ORIEN J. KEMP, de St. Armand, Ecuyer, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbrige et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Brome, Ely Farnham, Gramby, Milton, Roxton, Shefford et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stanstead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuyer, décédé.

MARCHANDISES NOUVELLES

LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils recoivent maintenant par le Caledonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia." qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels, que Drap, Casimire, Cotonnages, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapisserie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

J. L. BEAUDRY, & CIE.
Vis-à-vis le Palais de Justice.
5 mai.

J. IRELAND,
GRAVEUR,
GRANDE RUE ST. JACQUES,
A côté de la Banque de l'Amérique du Nord,
MONTREAL.

Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traites, etc.
BUREAU EN HAUT.
4 mai, 1848.

NOUVEAUX OUVRAGES
FRANCAIS.

M. McCOY DE la Grande Rue St Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseilles et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des *COMMANDES POUR LA FRANCE* chaque semaine.—5 mai.

PORTRAIT DE SA SAINTETE'
LE PAPE
PIE IX.

GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER.
A VENDRE 30 *SOUS.*
CHEZ JOHN McCOY.
Grande Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres
DU
Gouvernement Provisoire
EN FRANCE.

Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez
JOHN McCOY,
mai. *Grande rue Saint Jacque*

TAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par

M. A. LAFLAMME.

AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHE A FOIN

4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, Habits, etc.—14 avril 1848.

CHAPEAUX.

HENDERSON, FRERE & CIE,
Ont ouverts leur nouveau et splendide magasin
No. 93, *rue Notre-Dame,*
AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE,
Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de

CHAPEAUX DE SOIE.

Reçus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier.

PRIX:—25s. A 30s.
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES.
A VENDRE PAR
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars, 1848.—nm.

MAGASIN DE CUIR
a bon marche.
EN GROS ET EN DETAIL,

ALLO & CORNELL,

TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6. PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible

Pour de l'Argent Comptant.

Les Marchands de la Campagne sont priées de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs.
annerie, Colborne-Avenue,
Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA,
RUE ST. GABRIEL.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincère remerciments pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le comfort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).

Imdépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du qartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison [ci-devant occupée par la compagnie du Nord-Ouest,] a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le comfortable aux personnes qui voudrait bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES.

trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.

Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS.

seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux-à-vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.
5 mai.

M. Louis David Rochon.
AVOCAT.
A transporté son bureau rue Craig potre voisine de P. MOREAU écr. avocat.
5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR."
N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION!

Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

E Soussigné en offrant ses remerciement sincères aux habitans du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

HARDES FAITES A VENDRE.

		s.	d.		s.	d.
750	Surtouts Tweed Gris de	9	0	à	16	3
325	do do Drab	11	3	à	15	0
800	do d'Alpaca noir	10	0	à	15	0
450	do Paramata do	11	3	à	17	6
260	Chesterfield Cachmerette Crisé	22	6	à	27	6
350	do Tweed double foulé	18	9	à	22	6
250	do Waterproof gris	17	6	à	25	0
225	Habits Chasses Casemire, Doeskins carotté et gris	20	0	à	32	6
150	Chesterfield en Drap français	35	0	à	47	6
220	Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	25	0	à	35	0
150	Gilet Drap bleu	12	6	à	18	0
350	do Toil et Drill	3	9	à	5	0
200	Blouse Toile	4	0	à	5	6
1200	prs. Culotte Drill et Gambroon	4	0	à	5	6
675	do Bouragan	5	6	à	7	6
150	do Drap bleu et noir	12	6	à	17	6
350	do Tweed barré et uni	5	6	à	8	0
1500	Vestes différente qualité	3	0	à	7	0
250	do Satin carotté et uni	7	6	à	12	6

HARDES FAITES A ORDRE.

		s.	d.		s.	d.
	Surtout Drap superfin noir	50	0	à	90	0
	Chesterfield Drap français	45	0	à	60	0
	Habit Chasse Casimere	35	0	à	50	0
	Vestes Satin noir	15	0	à	22	6
	Do do fleuris	12	6	à	25	0
	Pantalon Casimere noir	22	6	à	30	0
	Do do carotté	20	0	à	27	6
	Do do Boeskin gris	21	3	à	30	0
	Habillement d'enfant de toute sorte	10	0	à	25	0
	Do faite sur mesure	20	0	à	32	6

Aussi une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeau français de 6s à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s à 6s; Casquette de velour d'enfants, 2s 6d à 3s; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

LOUIS PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES.

NOUVEL ETABLISSEMENT
Au coin des rues McGill et Saint Joseph.

M. L. A. GAREAU, A L'HONNEUR d'informer le publi de Montréal et les habitans des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES ET D'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consommation des familles dans cette ligne et toujours des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables.—Montréal, 5 mai.

ETABLISSEMENT DE BOURNE.

RICHE VERRE COUPE', PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c.

87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal.

LE Soussigné recevra bientot par le *Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon,* et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.
ADOLPHUS BOURNE.
N. B. M. BOURNE travaille toujours comme GRAVEUR au même lieu.—5 mai 1848.

MEUBLES DE MENAGE.

ÊTES-VOUS JAMAIS ALLÉ A
L'ETABLISSEMENT DE GAREAU,
dans la rue McGill.

SI NON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus durs," consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelats, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai.
BARISSE DE M. DEWITT.

L. P. BOIVIN, *Coin des rues* NOTRE DAME et St. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc.—5 mai.

CHARLES GAREAU,
MARCHAND-TAILLEUR,

A TRANSPORTE SON MAGASIN **AU NO. 87,** RUE NOTRE-DAME

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,
2e *PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.*

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc
IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR **1848.**
Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES.

ON demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, Imprimeur, ci-devant de Québec. Ceux qui pourraient savoir ce qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE A BOIS située dans la paroisse de Beauarnais. [S'adresser à St. Constant, à
JULIEN GERVAIS,
ou au Curé de la Paroisse.